Domaine de la Mériquette
RN 569 – 13270 FOS-SUR-MER
Tél. : 04 90 44 34 53 - cd13tt@sfr.fr

http : //www.cdtt13.fr

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES DE TENNIS DE TABLE

Phase 2

Saison 2017-2018

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL SENIORS
RÈGLEMENT 2017-2018

Le présent règlement s'appuie sur le règlement du championnat de France par équipes, en particulier le chapitre II des règlements sportifs fédéraux "Dispositions générales " dernière édition articles 1 à 23. S'y référer pour tout point non décrit ci-dessous.

- Le championnat se déroule en deux phases avec montées et descentes entre chaque phase.
- Les rencontres ont lieu le samedi à 15 heures sauf autorisation exceptionnelle (14H30 ou 16H30).

Article 1 – Choix des formules retenues par le CD13 (Chap.I - Titre II - Art. 12.3 des règlements sportifs)

Comme Les saisons précédentes, le Comité Directeur du CD13 a décidé de reconduire les dispositions pour la saison 2017-2018, à savoir :

- Équipe de 4 joueurs répartis en un groupe unique.
- Les 4 joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D.
- Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z.
- Placement libre des joueuses et joueurs.
- Composition libre des doubles.
- Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.
- La rencontre se compose de 12 simples et 2 doubles. Les parties sont toutes disputées.
- La rencontre se dispute sur 2 tables.
- L'ordre des parties est : **AW – BX – CY – DZ – AX – BW – DY – CZ – Double 1 - Double 2 - AY CW – DX – BZ.**
- Une équipe peut être incomplète (1 joueur absent), sous réserve que le double 1 soit complet. L'équipe est déclarée forfait avec les sanctions sportives et financières qui en découlent si elle ne possède pas 3 joueurs qualifiés pour cette rencontre.
- L'arbitrage est partagé pour toutes les divisions.
- Balles : la FFTT donne toujours le choix pour la saison prochaine entre les balles celluloïd et les balles plastiques. Les membres du Comité Directeur du CD13 ont décidé du passage aux balles plastiques non fournies sur toutes les compétitions départementales.
- Les balles en plastiques étant exclusivement blanches, les équipes ne seront pas autorisées à évoluer avec des maillots blancs.

Article 2 : Mutations (Chap.II - Titre II des règlements administratifs)

- Un(e) seul(e) joueur muté(e) par équipe de 4.
- Dans le cadre d'un championnat par équipes en deux phases, une équipe peut comporter deux joueurs mutés lors de la deuxième phase (uniquement) à condition que les deux mutés l'aient été au plus tard le 1er juillet de la saison en cours (voir titre II - règles concernant les joueurs et dirigeants, chapitre 2 - mutations ordinaires, article 8).
- Dans le cas d'une mutation exceptionnelle, sous réserve de l'article suivant, tout joueur ayant participé au championnat par équipes peut y participer au titre de sa nouvelle association sous la restriction suivante : interdiction de disputer des rencontres dans une poule où est représentée l'association quittée au titre de la même phase.
- Une mutation demandée et accordée entre le 1er novembre et le 31 mars ne permet pas à un joueur numéroté entre 1 et 1000 ou une joueuse numérotée entre 1 et 300 de participer au championnat par équipes.

Article 3 : Qualification des joueurs (Titres II - Chap.I – Article 9 des règlements sportifs)

- Tout(e) joueur(se) participant au championnat par équipes et le capitaine non-joueur d'une équipe doivent être licencié FFTT au titre de l'association qu'ils représentent et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours.
  A défaut de présentation de la licence, le joueur et le capitaine non-joueur doivent faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi. Le juge-arbitre l'indique au dos de la feuille de rencontre.
  Le joueur ne sera autorisé à participer à la rencontre que s'il respecte l'article II.606 des règlements administratifs.
  Tout joueur participant à une rencontre, alors que sa licence n'est pas validée pour la saison en cours, est considéré comme joueur non qualifié et sanctionné comme tel, avec les conséquences qui en découlent pour son équipe.
  En cas de changement de la date de rencontre, ne peuvent être inscrits sur la feuille de rencontre que les joueurs qualifiés à la date initialement prévue.

Article 4 : Licenciation (Titres II - Chap.6 – Article 606.1 et 2 des règlements administratifs)

- En préalable à la licenciation, un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la prise de licence doit être présenté. Dans ce cas, la mention « Certificat médical présenté » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entrainement et en compétition. Ce certificat aura une validité de 3 ans s'il est suivi de 2 renouvellements via l'attestation d'un auto-questionnaire **dont l'adhérent sera responsable des réponses fournies.**
- Le joueur doit présenter au juge arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.
- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
- S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.
- Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :
  - Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
  - Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
  - Accès internet à l'adresse suivante : http://www.fftt.com/licence
  - Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : http://spid.fftt.com/spid/home.do
  - Accès à l'application « Smartping » pour Smartphones (Android et IOS)
- Les féminines sont autorisées à participer au championnat masculin. (Article II.310 des règlements sportifs).

Article 5 : Montées et descentes

- **Pré Régionale, D1 D2 et D3 Messieurs** : les clubs ne peuvent avoir qu'une équipe par poule donc 2 Pré Régionales, 3 D1 et 4 D2. Si à mi saison deux équipes du même club se retrouvent dans la même poule, l'une d'entre elles sera automatiquement rétrogradée.

- **Pré Régionales Messieurs** : Cette division est constituée de 2 poules de 8 équipes. Au terme de chacune des 2 phases, les deux premiers de chaque poule de la Pré Régionale accéderont en Régionale 2.
  Les descentes se feront en fonction des descentes de la division supérieure.
- **D1 Messieurs** : Cette division est constituée de 3 poules de 8 équipes. Au terme de chacune des 2 phases, le premier de chaque poule et le meilleur second accèderont à la Pré Régionale.
  Les descentes se feront en fonction des descentes de la division supérieure.
- **D2 Messieurs** : Cette division est constituée de 4 poules de 8 équipes. Au terme de chacune des 2 phases, le premier de chaque poule et les 2 meilleurs seconds, accèdent à la D1.
  Les descentes se feront en fonction des descentes de la division supérieure.
- **D3 Messieurs** : Cette division est constituée de 4 poules de 8 équipes. Au terme de chacune des 2 phases, le premier de chaque poule et les 2 meilleurs seconds, accèdent à la D2.
  Si le championnat comprend entre 105 et 110 équipes, une 5ème poule sera créée. Au terme de chacune des 2 phases, le premier de chaque poule et le meilleur second, accèdent à la D2.
- Si le championnat comprenait 111 équipes ou plus, une D4 serait créée.

- Si une équipe refuse la montée, elle est remplacée, selon les divisions, par l'équipe classée meilleure deuxième ou meilleure troisième (voir chapitre *"Classement des équipes classées à un même rang")*.
- Si celle-ci se désiste à son tour, la place libre est laissée à la disposition de la C.S.D.
- Si une équipe refuse la montée ou ne peut y accéder, elle est remplacée par l'équipe classée deuxième de la poule. Si celle-ci se désiste à son tour, la place libre est laissée à la disposition de la C.S.D.
- Une équipe désignée pour descendre dans une division inférieure ne peut être remplacée dans cette division par une équipe de la même association désignée pour y monter (article II.115.2 des règlements sportifs).

Classement des équipes classées à un même rang dans des poules différentes

Il n'y aura pas de barrages pour les descentes. On appliquera l'article I.202 des règlements sportifs résumé ci-après :
Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées/points parties perdues (départage général).
Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, pour celles restant encore à égalité :

a. En faisant le quotient des points rencontre par le nombre de rencontre ;
b. Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points parties gagnées par les points parties perdues ;
c. Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues ;
d. Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points jeu gagnés par les points jeu perdus dans les mêmes rencontres;
e. Si l'égalité persiste, la commission sportive compétente effectue un tirage au sort.

Article 6 : Avancement des rencontres

- Utiliser l'imprimé spécial fourni par la C.D.A. disponible sur le site du Comité Départemental.
- La demande doit se faire au minimum 7 jours avant la date de la rencontre.

Article 7 : Brûlages (Titre II -Chap.I -– Art. 11 des règlements sportifs)

- Au début de la saison sportive, chaque équipe d'une association se voit attribuer un numéro pour toute la saison lors de la constitution des poules par la Commission Sportive Départementale.
- Au titre **d'un même tour de championnat**, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre.
- Lorsqu'un joueur participe à 2 rencontres au titre d'un même tour de championnat pour 2 équipes différentes, la 1ère participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec les sanctions sportives et financières qui en découlent.
- Un joueur ayant participé à **2 rencontres** au titre d'une même équipe ou de deux équipes différentes ne peut participer au championnat dans une équipe de n° supérieur à cette ou ces équipes.
- Dans le cas d'une formule de championnat à 4 joueurs, lors de la 2ème journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1ère journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.
- Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait lors de la première journée d'une phase de championnat, ne peuvent participer au deuxième tour dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé au premier tour de championnat dans une autre équipe de l'association (Art.II.112.2).
- Lorsqu'une féminine participe alternativement au Championnat Messieurs et Dames, le brûlage est tenu pour chaque Championnat en appliquant les règles du brûlage (aucune correspondance entre les deux Championnats). Elle n'est pas autorisée à jouer à la même **date** en Messieurs et en Dames.
- Le brûlage est remis à zéro à la fin de chaque phase.

Article 8 : Communication des résultats

- Les équipes qui n'utilisent pas encore le logiciel GIRPE doivent communiquer les résultats (*) sur le site internet www.fftt.com avant le mardi 12 heures et adresser les deux premiers volets (jaune et bleu) de la feuille de rencontre dans les 48 heures suivant la rencontre à :

CD13 TENNIS DE TABLE – Domaine de la Mériquette
RN 569 – 13270 FOS-SUR-MER

- Le secrétariat du Comité départemental ne communiquera aucun résultat par téléphone.

- Pour les clubs qui l'utilisent, ceux-ci seront dispensés de l'envoi « papier » des deux premières feuilles de rencontre à condition que la feuille de rencontre soit établie avec l'option de remontée des résultats vers SPID, verrouillée avec les signatures numériques et que l'exportation des résultats soit vérifiée par un responsable de l'association recevant.

- *(*) Ne pas oublier de saisir, après le score de la rencontre, le résultat de chaque partie.*
- ***Les clubs qui se sont déplacés vérifieront que la saisie est conforme à la feuille de rencontre, des divergences étant déjà apparues entre les deux.***

PENALITES FINANCIERES DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL PAR ÉQUIPES ET CRITÉRIUM FÉDÉRAL
RÈGLEMENT POUR LA SAISON 2017-2018

Tarification des amendes : bien que l'art. II.103 du Chap 1 des règlements sportifs impose la confiscation de la caution au 1er forfait, le CD13 a souhaité moduler la sanction comme lui autorise l'art.II.709.1 du Chap 7 quand il s'agira d'un forfait d'une journée. Le tableau des amendes sera complété en conséquence.

Equipe incomplète : 1ère fois (par club et par saison)	Avertissement
Equipe incomplète : 2ème fois (par club et par saison)	4,00 €
Equipe incomplète : 3ème fois et plus (par club et par saison)	15,00 €
Equipe forfait général	40,00 €
Equipe de PR, D1 ou D2 forfait pour une rencontre	20,00 €
Equipe de D3 forfait pour une rencontre	15,00 €
Résultats rencontre non saisie dans SPID dans les délais	10,00 €
Détail des rencontres non saisies dans SPID dans les délais	10,00 €
Résultats non communiqués après relance	10,00 €
Feuille de match hors délai (48 h) ou mauvaise adresse	10,00 €
Feuille de match non parvenue au secrétariat après le hors délai (par feuille)	10,00 €
Erreurs ou omissions dans la feuille de rencontre (libellés, journée, lieu, n° licence, scores, points, ratures,…) Par erreur ou omission	5,00 €
Feuille de rencontre non réglementaire	3,00 €
Volet manquant aux feuilles de rencontre	3,00 €
Report de match non fait dans les règles	10,00 €
Critérium fédéral : absence injustifiée (*amende infligée au club)*	16,00 €

Indemnités à verser à l'équipe visiteuse, suite à forfait : les frais de déplacements sont calculés sur la base d'un trajet automobile à 0,32 € du Km en considérant un véhicule pour les équipes de 4 joueurs.

PREMIERE PHASE

N° J	DATES	RENCONTRES				2ème PHASE
1	*30 septembre 2017*	1 / 8	2 / 7	3 / 6	4 / 5	*20 janvier 2018*
2	*07 octobre 2017*	7 / 1	6 / 2	5 / 3	8 / 4	*03 février 2018*
3	*21 octobre 2017*	1 / 6	2 / 5	3 / 4	8 / 7	*17 février 2018*
4	*04 novembre 2017*	5 / 1	4 / 2	3 / 8	6 / 7	*10 mars 2018*
5	*18 novembre 2017*	1 / 4	2 / 3	7 / 5	8 / 6	*24 mars 2018*
6	*25 novembre 2017*	3 / 1	2 / 8	4 / 7	5 / 6	*07 avril 2018*
7	*9 décembre 2017*	1 / 2	7 / 3	6 / 4	8 / 5	*05 mai 2018*

Aix les Milles, Arles, Aubagne, Bouc Bel Air, Cabriès Calas, Ceyreste, Chateaurenard, Eyguières, Grande Bastide, Istres, Le Monde du Pingpong, Marseille TT, Martigues, Meyreuil, Miramas, St Cannat, Tarascon, USCM, Venelles, reçoivent à 14h30

Aix les Milles reçoit au Gymnase Coulange à Aix en Provence
Istres TT reçoit au gymnase Donadieu
Gignac Vitrolles TT reçoit au gymnase Delaune à Vitrolles
Salon reçoit au gymnase des Bressons

PRE REGIONALES

PR Poule A		PR Poule B	
1	*SAINT MARTIN DE CRAU 2*	1	*SAINT MARTIN DE CRAU 3*
2	*AUBAGNE 4*	2	*GRANDE BASTIDE 2*
3	*CHATEAURENARD 1*	3	*AIX LES MILLES 5*
4	*ARLES 2*	4	*JOUQUES 1*
5	*LA MEDE 3*	5	*BOUC BEL AIR 1*
6	*USCM 2*	6	*USCM 3*
7	*SAINT CANNAT 1*	7	*ASAND 3*
8	*ISTRES 7*	8	*ISTRES 8*

DEPARTEMENTALES 1

D1 Poule A		D1 Poule B	
1	*EYGUIERES 2*	1	*SAINT MARTIN DE CRAU 4*
2	*USCM 4*	2	*USCM 5*
3	*MARSEILLE 2*	3	*MIRAMAS 5*
4	*TARASCON 1*	4	*MARTIGUES 2*
5	*SAINT MARTIN 5*	5	*BOUC BEL AIR 2*
6	*CABRIES CALAS 1*	6	*FOS SUR MER 2*
7	*ASAND 4*	7	*SAINT CANNAT 2*
8	*GIGNAC VITROLLES 4*	8	*LANBERNAC 2*

D1 Poule C	
1	*EYGUIERES 1*
2	*SALON DE PROVENCE 4*
3	*VENELLES 5*
4	*MARTIGUES 1*
5	*LA MEDE 4*
6	*ROGNAC 1*
7	*AIX LES MILLES 6*
8	*SAUSSET 1*

PREMIERE PHASE

N° J	DATES	RENCONTRES				2ème PHASE
1	*30 septembre 2017*	1 / 8	2 / 7	3 / 6	4 / 5	*20 janvier 2018*
2	*07 octobre 2017*	7 / 1	6 / 2	5 / 3	8 / 4	*03 février 2018*
3	*21 octobre 2017*	1 / 6	2 / 5	3 / 4	8 / 7	*17 février 2018*
4	*04 novembre 2017*	5 / 1	4 / 2	3 / 8	6 / 7	*10 mars 2018*
5	*18 novembre 2017*	1 / 4	2 / 3	7 / 5	8 / 6	*24 mars 2018*
6	*25 novembre 2017*	3 / 1	2 / 8	4 / 7	5 / 6	*07 avril 2018*
7	*9 décembre 2017*	1 / 2	7 / 3	6 / 4	8 / 5	*05 mai 2018*

Aix les Milles, Arles, Aubagne, Bouc Bel Air, Cabriès Calas, Ceyreste, Chateaurenard, Eyguières, Grande Bastide, Istres, Le Monde du Pingpong, Marseille TT, Martigues, Meyreuil, Miramas, St Cannat, Tarascon, USCM, Venelles, reçoivent à 14h30

Aix les Milles reçoit au Gymnase Coulange à Aix en Provence
Istres TT reçoit au gymnase Donadieu
Gignac Vitrolles TT reçoit au gymnase Delaune à Vitrolles
Salon reçoit au gymnase des Bressons

DEPARTEMENTALES 2

D2 Poule A		D2 Poule B	
1	*CEYRESTE 1*	1	*CEYRESTE 2*
2	*SALON DE PROVENCE 6*	2	*FOS SUR MER 4*
3	*VENELLES 6*	3	*GRANDE BASTIDE 4*
4	*MEYREUIL 5*	4	*MEYREUIL 3*
5	*MIRAMAS 6*	5	*BOUC BEL AIR 3*
6	*GRANDE BASTIDE 5*	6	*SALON DE PROVENCE 5*
7	*GIGNAC VITROLLES 5*	7	*MARSEILLE 3*
8	*MARTIGUES 3*	8	*LE MONDE DU PING 1*
D2 Poule C		**D2 Poule D**	
1	*LA MEDE 5*	1	*GRANDE BASTIDE 3*
2	*AUBAGNE 5*	2	*AUBAGNE 6*
3	*AIX LES MILLES 7*	3	*VENELLES 7*
4	*MEYREUIL 4*	4	*TARASCON 2*
5	*CABRIES CALAS 2*	5	*CEYRESTE 3*
6	*ROGNAC 2*	6	*FOS SUR MER 3*
7	*CHATEAURENARD 2*	7	*AIX LES MILLES 8*
8	*GIGNAC VITROLLES 6*	8	*ARLES 3*

PREMIERE PHASE

N° J	DATES	RENCONTRES				2ème PHASE
1	*30 septembre 2017*	1 / 8	2 / 7	3 / 6	4 / 5	*20 janvier 2018*
2	*07 octobre 2017*	7 / 1	6 / 2	5 / 3	8 / 4	*03 février 2018*
3	*21 octobre 2017*	1 / 6	2 / 5	3 / 4	8 / 7	*17 février 2018*
4	*04 novembre 2017*	5 / 1	4 / 2	3 / 8	6 / 7	*10 mars 2018*
5	*18 novembre 2017*	1 / 4	2 / 3	7 / 5	8 / 6	*24 mars 2018*
6	*25 novembre 2017*	3 / 1	2 / 8	4 / 7	5 / 6	*07 avril 2018*
7	*9 décembre 2017*	1 / 2	7 / 3	6 / 4	8 / 5	*05 mai 2018*

Aix les Milles, Arles, Aubagne, Bouc Bel Air, Cabriès Calas, Ceyreste, Chateaurenard, Eyguières, Grande Bastide, Istres, Le Monde du Pingpong, Marseille TT, Martigues, Meyreuil, Miramas, St Cannat, Tarascon, USCM, Venelles, reçoivent à 14h30

Aix les Milles reçoit au Gymnase Coulange à Aix en Provence
Istres TT reçoit au gymnase Donadieu
Gignac Vitrolles TT reçoit au gymnase Delaune à Vitrolles
Salon reçoit au gymnase des Bressons

DEPARTEMENTALES 3

D3 Poule A		D3 Poule B	
1	*LA MEDE 6*	1	
2	*USCM 6*	2	*AUBAGNE 8*
3	*CHATEAURENARD 3*	3	*VENELLES 8*
4	*MEYREUIL 6*	4	*JOUQUES 2*
5	*CABRIES CALAS 3*	5	*CEYRESTE 4*
6		6	*ROGNAC 3*
7	*SAINT CANNAT 3*	7	*AIX LES MILLES 10*
8	*ISTRES 8*	8	*LE MONDE DU PING 2*
D3 Poule C		**3 Poule D**	
1		**1**	*EYGUIERES 3*
2		**2**	*AUBAGNE 7*
3	*MARSEILLE 5*	**3**	*MIRAMAS 7*
4	*SAUSSET 3*	**4**	*TARASCON 3*
5	*SAINT MARTIN DE CRAU 6*	**5**	
6	*ROGNAC 4*	**6**	~~*SALON DE PROVENCE 8*~~
7	*ASAND 5*	**7**	*MARSEILLE 4*
8	*ARLES 4*	**8**	*MARTIGUES 4*
D3 Poule E			
1	~~*EYGUIERES 4*~~		
2	*FOS SUR MER 5*		
3	*AIX LES MILLES 9*		
4	*SAUSSET 2*		
5			
6	*SALON DE PROVENCE* ***7***		
7	*GRANDE BASTIDE 6*		
8	*LANBERNAC 3*		

PLANNING DES COMPETITIONS CD13
SAISON 2017-2018

DATES	COMPETITIONS	TABLES	LIEUX
14/10/2017	Critérium Fédéral Tour 1 : JEUNES - de 13 ans ; - de 15 ans	**20**	**ISTRES**
14/10/2017	Critérium Fédéral Tour 1 : JEUNES - de 11 ans ; - de 18 ans	**16**	**ST MARTIN DE CRAU**
15/10/2017	Critérium Fédéral Tour 1 : Seniors	**20**	**TARASCON**
11/11/2017	Championnat Vétérans	**16**	**TARASCON**
12/11/2017	Journée détection n°1 (Ateliers + top détection)	**16**	**ISTRES**
19/11/2017	Championnat jeunes – Tour 1	**24**	**ARLES**
10/12/2017	Championnat jeunes – Tour 2	**24**	**ROGNAC**
16/12/2017	Critérium Fédéral Tour 2 : JEUNES - de 13 ans ; - de 15 ans	**20**	**AUBAGNE**
16/12/2017	Critérium Fédéral Tour 2 : JEUNES - de 11 ans ; - de 18 ans	**16**	**FOS SUR MER**
17/12/2017	Critérium Fédéral Tour 2 : Seniors	**20**	**AUBAGNE**
21/01/2018	Championnat jeunes – Tour 3	**24**	**ROGNAC**
10/02/2018	Critérium Fédéral Tour 3 : JEUNES - de 13 ans ; - de 15 ans	**20**	**ARLES**
10/02/2018	Critérium Fédéral Tour 3 : JEUNES - de 11 ans ; - de 18 ans	**16**	**SALON**
11/02/2018	Critérium Fédéral Tour 3 : Seniors	**20**	**MEYREUIL**
18/02/2018	Championnat jeunes – tour 4	**24**	**ROGNAC**
25/02/2018	Coupe Vétérans	**16**	**AUBAGNE**
17/03/2018	Critérium Fédéral Tour 4 : JEUNES - de 13 ans ; - de 15 ans	**20**	**GIGNAC VITROLLES**
17/03/2018	Critérium Fédéral Tour 4 : JEUNES - 11 ans ; - 18 ans	**16**	**MEYREUIL**
18/03/2018	Critérium Fédéral Tour 4 : Seniors	**20**	**GIGNAC VITROLLES**
08/04/2018	Finales championnat jeunes	**24**	**ROGNAC**
15/04/2018	Finales par classement	**20**	**ISTRES**
13/05/2018	Finales par Catégories	**20**	**AUBAGNE**
26/05/2018	Journée détection n°2 (Ateliers réévaluation + compétition	**16**	**ISTRES**